

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 16/028 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AJUSTEMENTS DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

SEANCE DU 28 JANVIER 2016

L'An deux mille seize et le vingt-huit janvier, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BIANCUCCI Jean, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LACOMBE Xavier, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MONDOLONI Jean-Martin, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, OLIVESI Marie-Thérèse, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, PONZEVERA Juliette, PROSPERI Rosa, PUCCI Joseph, RISTERUCCI Josette, ROSSI José, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, TALAMONI Jean-Guy, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. GIACOBBI Paul à Mme GUIDICELLI Maria
Mme ORSONI Delphine à BARTOLI Marie-France
Mme POLI Laura Maria à M. TOMASI Petr'Antone
M. de ROCCA SERRA Camille à M. MONDOLONI Jean-Martin
M. SANTINI Ange à Mme COMBETTE Christelle
M. STEFANI Michel à M. BUCCHINI Dominique
M. TATTI François à M. CHAUBON Pierre.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

Après avoir accepté, compte tenu de l'urgence, d'examiner le rapport dans des délais abrégés,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la transformation des postes budgétaires énoncés ci-après :

Référence délibération initiale	Poste initialement créé	Transformation adoptée
Délibération n° 03/53 AC de l'Assemblée de Corse du 23 février 2003	<u>1 poste de catégorie A</u> Cadre d'emplois des attachés territoriaux	<u>1 poste de catégorie A</u> Cadre d'emplois des administrateurs territoriaux

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 28 janvier 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI